

« Graine de solidarité », l'insertion par le jardinage



« Graine de solidarité » a vu le jour en 1996 à Cheny, petit village de l'Yonne. Cette association propose une activité de maraîchage bio à des personnes privées de travail depuis longtemps, afin de leur permettre de faire un pas vers une insertion sociale et professionnelle. Le conseil municipal et des travailleurs sociaux de Cheny constatent que peu de possibilités s'offrent aux personnes recevant le RMI pour faciliter leur insertion. Que faire ? Une opportunité se présente de cultiver un terrain acquis par la commune et mis à disposition. Et voilà, l'association « Graine de solidarité » peut se lancer !

Un cadre de travail verdoyant

Huit personnes employées par cette association d'utilité sociale sont embauchées en contrat emploi solidarité (CES) vingt heures par semaine, pour une période de six mois renouvelable. Ces bénéficiaires sont en grande partie des allocataires du RMI ou ayant un handicap. Chacun est soutenu par un bénévole qui répond à ses besoins, en lien avec les institutions d'insertion et un encadrant à mi-temps.

« Nous offrons aux personnes en grande difficulté un cadre de travail, explique la présidente, un cadre verdoyant puisqu'elles s'activent autour des épinards, courgettes, tomates et autres légumes biologiques. »

Le but de ce jardin d'insertion n'est pas de former des maraîchers. Cependant, produire n'importe comment n'est pas formateur. En effet, les personnes déjà exclues ont besoin de retrouver des valeurs de base : la terre, le rythme des saisons, la nature, la pluie et le soleil et les cycles de production. En cultivant la terre et en soignant les plantes jour après jour, les salariés peuvent percevoir l'évolution et le résultat des efforts fournis dans leur travail et connaître la satisfaction de présenter de beaux légumes aux adhérents de l'association.

Retrouver des rythmes de travail

L'expérience des années passées nous prouve que le maraîchage paraît être un excellent moyen de remobilisation pour ces personnes. Le jardin est assez agréable pour certains, mais il est contraignant pour d'autres. Il y fait trop chaud ou trop froid, il faut y venir tôt le matin et en assumer les contraintes, même si ce travail varié se fait par roulement : semis, repiquage, désherbage, arrosage, cueillette, préparation de la vente. Mais c'est ainsi que peu à peu les salariés retrouvent des rythmes de travail dans de bonnes conditions : le respect des horaires, l'acceptation d'un encadrement, le travail en équipe. En final ils peuvent faire un bilan de leurs compétences et envisager un projet de formation professionnelle.

Vers une insertion professionnelle

En effet, parallèlement à ce mi-temps passé au jardin, chaque salarié est épaulé dans ses démarches professionnelles ou sociales par un « tuteur » bénévole de l'association. Avec lui il peut évoquer tous ses problèmes : logement, santé, etc. et chercher des solutions. Il n'est plus seul face à sa recherche d'emploi.

Chaque salarié a une situation particulière et nous essayons de trouver la, ou les solutions les plus adaptées à chacun. La majorité des salariés qui ont bénéficié du jardin sont partis, soit en formation pré-qualifiante ou qualifiante, soit en emploi CDI* et parfois en CDD*, ou bien ils ont été embauchés par des entreprises d'intérim.

Pour ceux qui n'ont pas pu repartir sur le marché du travail, des démarches sont entreprises pour leur reconnaissance de travailleurs handicapés ou pour qu'ils bénéficient de soins appropriés. Tous ont pu avoir un bilan d'orientation.

Ces accompagnements individualisés portent leurs fruits puisqu'ils sont reconnus par les instances départementales (DDTE*, ANPE*, Conseil Général) qui y sont très favorables. Mais pour les bénévoles il faut compter avec le temps passé, les tracasseries administratives ; de quoi bousculer une vie tranquille, tellement est forte l'aventure humaine qui y est vécue avec des rencontres de gens passionnés et passionnants !

Une dynamique d'insertion sociale et de solidarité

L'écoulement des produits nécessite des contacts avec les habitants de la commune. Le travail en équipe, même s'il n'est pas tous les jours évident ni facile, crée des liens d'amitié durables. Insertion sociale donc, mais aussi solidarité.

Solidarité entre travailleurs et chômeurs et solidarité avec les plus démunis par la distribution de légumes aux associations caritatives.

Solidarité entre les générations : avec les habitants et les adhérents de l'association par différentes manifestations festives ; avec les enfants par des actions conjointes avec les écoles, rallye, fête des légumes et aussi avec les services de la commune.

Un bulletin de liaison « L'AmiGraine » est diffusé aux adhérents tout au long de l'année. Il comporte des nouvelles des salariés, de la production, mais aussi des recettes.

Ces salariés reprennent confiance en participant à leur mesure à la vie sociale. Et puis, s'ils ont connu l'exclusion, ils peuvent révéler à ceux qui ne l'ont pas connue qu'elle n'est pas toujours choisie.

Monik BAULOT
Cheny (Yonne)

* CDI : Contrat à durée indéterminé - CDD : Contrat à durée déterminé.

* DDTE : Direction départementale du travail et de l'emploi

* ANPE : Agence Nationale pour l'emploi.